

SILENCES DE LA GUERRE

Le refus
Etude de documents
Lycée

COMPETENCES

- Discriminer
- Relever
- Déduire
- Interpréter
- Argumenter
- Raconter

En groupe des élèves de lycée ont conçu cette séquence d'apprentissage avec comme consignes :

« A partir de documents d'archive et d'historiens que vous aurez sélectionnés et analysés de façon critique, **vous proposerez une séance pédagogique** pour une classe de lycée fondée sur l'exploitation de ces documents.

L'objectif est d'amener les élèves à comprendre la diversité des formes de refus, leur ampleur et la réaction des autorités.

Vous proposerez, en fin de séance une activité d'écriture.

N'oubliez pas de donner en complément des éléments de réponses à vos questions.»

Etape 1 : les groupes travaillent sur le choix des documents

Etape 2 : sélection en classe entière des documents retenus dûment motivée et après argumentation

Etape 3 : répartition des documents aux différents groupes

Etape 4 : travail en groupe sur le questionnement à apporter aux documents et ébauche des réponses

Etape 5 : choix et formulation en classe entière du sujet d'écriture

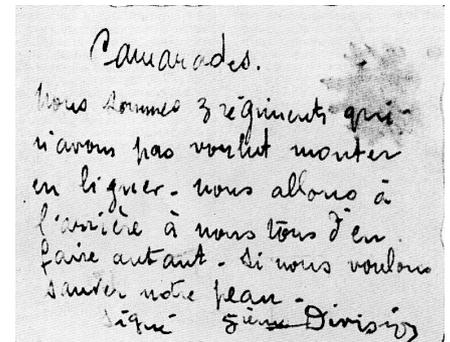
Etape 6 : finalisation du travail

Etape 7 : évaluation : « Faut-il réhabiliter les mutins de 1917 ? ». Vous apporterez une réponse organisée, argumentée et nuancée à cette question sous la forme d'un article de journal de 3 000 signes. (voir fiche méthode).

Refuser le combat : lâcheté ou résistance ?

Documents :

Document 1: Manuscrit, anonyme, 1917



Document 2 : Les principales mutineries françaises en mai-juin 1917 d'après André Loez, 14-18 les refus de la guerre, Paris, 2010

Date	Unité	Nombre	Lieu	Violence, signes de la protestation	Revendications	Parcours de la manifestation des mutins	« Drapeau » rouge	Chant « internationale »	Ordre et désordre	Remarques
21 mai	162e RI	1000	Aisne	Pas de violence	Aucune	Cantonnements du village et camp de Coulonges		X		Dispersion dans les bois
26 mai	158e DI	800	Aisne	Pas de violence	Permissions	Cantonnements du village d'Ambleny, en direction du logis du général	X	X	Coups de feu	Délégué reçu par le général
27 mai	18e RI	130	Aisne	Tirs, menaces et coups sur officiers	Permissions, fin de la guerre	Cantonnements du village de Villers-sur-Fère	X	X	Clairon, tambour Coups de feu	Emeute violente qui conduit à l'arrestation du leader, tentative de rejoindre Paris
29 mai	129e RI, 36e RI (5e DI)	800	Aisne	Ordre et respect des officiers	Repos, permissions fin de la guerre, appel aux gouvernants	Trajets entre les villages où est cantonné le 129 ^e pour rejoindre ceux du 36e RI où se tient une réunion. Départ de colonnes vers autres unités de la division		X	Colonnes	Mutineries la mieux connue, la plus inquiétante pour les autorités, tentative de marche sur Paris
31 mai	17e et 109e RI	500	Aisne	Coups de feu	Paix, « protéger » les femmes à Paris	Trajets de la caserne de Soissons à Mercin en passant par le champ de tir où se tient une réunion et par les fermes où sont cantonnés les soldats du 109e RI	X	X	Clairon, Coups de feu	Jonction des régiments puis séparation et dispute ; tentative d'aller à Paris
1er juin	23e et 133e RI (41e DI)	2000	Marne	Violence envers les officiers	Repos, permissions fin de la guerre	Trajets Ville-en-Tardenois-Chambrecy pour joindre les deux régiments, rassemblement devant la Mairie	X	X	Colonnes Violences	Menaces graves sur les officiers ; tentative de marche sur Paris
1er juin	77 ^e DI (60e BCP)	150	Aisne	Aucune	Permissions	Trajet Blérancourdelle-Blérancourt et retour			Colonnes, pas cadencé	Refus de prendre position sur le front puis de soutenir une attaque
2 juin	370e RI	500	Aisne	Coups de feu	Fin de la guerre	Trajet Laversine (1e Cie)-Coeuvres (reste du RI) Missy-aux-Bois, tentative pour rejoindre une gare puis Paris		X	Colonnes	En lien avec d'autres mutineries, refus organisé de monter en ligne, tentative de rejoindre Paris, encerclement et arrestation
2 juin	25e et 46 RAC	60	Aisne	Aucune	Repos, permissions	Rue principale du cantonnement dans le village de Chacrisse	X	X		Refus de monter en ligne ; repos accordé par officiers
4 juin	221e RI	1400	Marne	Aucune	Fin de la guerre	Cantonnements du camp de Mourmelon-le-Petit	X	X		« vive la sociale » et « vive la Russie »
7 juin	42e RI (14e DI)	400	Aisne	Coups de feu, violences envers les officiers	« à bas la guerre »	Trajet Romigny-Ville-en-Tardenois, tentative de retour et de trajet vers une gare	X	X	Coups de feu	Résolution par tir de mitrailleuse
25 juin	85e RI	150	Haute Marne	Violences envers les officiers	Paix	Trajet entre les cantonnements de Noncourt et Poissons		X	Tambour, Coups de feu	Emeute violente qui dure toute la nuit
26 juin	298e RI	700	Vosges	Respect marqué des officiers	Paix et repos	Cantonnements du village de Seigneulles				Meetings et pétition pour la paix

- Discriminer
- Relever
- Déduire
- Interpréter
- Argumenter
- Raconter

Document 3 : ... Lettre du soldat Marcel Garrigue à sa femme, 31 juillet 1915 (Fonds Garrigue A.D. de Lot-et-Garonne, 143 J 2)

«... On nous dit que le lendemain le réveil était à deux heures que nous allions passer la revue de notre vénérable général Joffre et d'être le plus propre possible. Si je m'étais attendu à ça je me serais fait porté malade, j'aurai eu 8 jours de prison, mais au moins je n'aurai pas assisté à un assassinat. Ça c'était vaguement dit c'est pour une dégradation mais jamais je ne me serai attendu à une exécution. Nous sommes partis du cantonnement vers les 3^h, on nous a conduit dans un parc. Là on nous a fait former en rectangle et en voyant le poteau nous avons compris, mais trop tard, à la scène que nous allions assister. C'était pour fusiller un pauvre malheureux qui dans un moment de folie tant que nous étions à Lorette a quitté la tranchée et a refusé d'y revenir. Vers quatre heures deux autos arrivent une portant le fameux malheureux et l'autre les chefs qui avant l'exécution avaient lu les rapports le condamnant... ».

Sur le feuillet suivant le poilu poursuit « ... à la peine de mort. Il est arrivé entre deux gendarmes, a regardé en passant le poteau, puis à quelques pas plus loin on lui a bandé les yeux. Puis une fois la lecture faite on l'a conduit au poteau, où, après avoir reçu les ordres de se mettre à genoux, il l'a fait sans un geste, ni un murmure de refus. Pendant ce temps, les douze soldats qui étaient chargés de ce triste travail se sont mis à six pas comptés d'avance par un adjudant commandant le peloton d'exécution. Puis après lui avoir attaché les mains au poteau et nous avoir fait mettre au présentez-armes nous avons entendu les tristes commandements (« joue-feu... ») puis ce pauvre malheureux s'est tordu et un sergent lui a donné le coup de grâce, une balle de revolver dans la tête. Le major est allé voir ensuite s'il était mort, il a levé la tête comme qui veut le regarder puis plus rien. Le crime était accompli. Ensuite nous avons défilé devant le cadavre qui cinq minutes auparavant était bien portant et qui est mort en brave. Puis à vous pauvres on vous dit que le moral est excellent mais on ne vous dit pas que chaque jour et presque dans chaque division il y en a plus de vingt qui passent le conseil de guerre, mais ils ne sont pas tous condamnés à mort. On vous dit aussi : « Le soldat est bien nourri sur le front, il a de tout de reste » ce n'est pas difficile car ce que l'on nous donne est immangeable. Aussi souvent nous la sautons et dernièrement après que l'on nous a servi une soupe que les chiens n'auraient pas mangée j'ai demandé une ceinture, on voulait me foutre dedans. Heureusement qu'avec les colis que nous recevons tous, nous pouvons presque vivre. Je termine en t'embrassant mille fois ainsi qu'aux gosses et à toute la famille. Le bonjour aux voisins et amis. Reçois mille baisers de ton mari ainsi que les gosses.

Ton mari Marcel ».

Document 4 : Sentences des arrêts pour les mutineries de 1917 en France (J-P Azéma, 1988)

Sur 3427 arrêts rendus :

- Condamnés à mort graciés : 504
- Condamnés à mort fusillés : 50
- Travaux forcés et longues peines de détention : 1381
- Peines plus légères : 1492

Questions :

Document 1 :

1. Quel est le sujet de ce tract ? Une mutinerie de trois régiments qui en appellent aux autres régiments pour les suivre. Il s'agit d'un refus de monter au combat.

2. Pourquoi est-il signé du nom de la division et non de la personne ? Car si il était signé par une personne, celle-ci risquerait la cour martiale et la peine de mort.

3. Pourquoi ont-ils besoin d'être plusieurs régiments ? Ils ont besoin d'être nombreux pour agir efficacement et désobéir en masse avec moins de risque.

4. Qu'est-ce qui motive leur refus d'aller se battre ? Les soldats veulent «sauver leur peau». Les vagues de mutineries de l'année 1917 sont accentuées par la situation en Russie (abdication du tsar et révolution).

Document 2 :

1. Sous quelles formes s'expriment les mutineries ?

Pourquoi ces mutineries ? Les formes et les revendications sont multiples. Les soldats ont refusé d'attaquer, provoqué du désordre (défilés, tirs, tambours), multiplié les violences envers les officiers, agité le drapeau rouge, chanté *l'Internationale* (cf. Révolution russe), demandé la paix. Parfois il s'agit de simples demandes de permissions. Au total c'est un refus massif de la guerre.

2. Il y eut aussi des fraternisations avec l'ennemi. En quoi est-ce une forme de résistance ?

Fraterniser

compromet les stratégies et laisse les officiers impuissants. Cela efface les différences entre les soldats, qui retrouvent le statut d'être humains et non plus de combattants. Beaucoup de mutins étaient internationalistes et favorables à la solidarité des peuples.

3. Pourquoi les mutins se déplacent-ils d'un cantonnement à l'autre ? Etaient-ils nombreux ? Les soldats cherchaient à rallier le maximum de monde. Toutefois, les chiffres ne sont qu'approximatifs car il est très difficile de compter les mutins.

Document 3 :

1. Pourquoi les autorités mentent-elles sur les conditions de vie des soldats ? Pour ne pas déclencher de protestation à l'arrière et pour garder le moral. Il fallait maintenir l'effort de guerre.

2. D'après vous, pourquoi les condamnés à mort étaient-ils exécutés devant les soldats ? L'exécution publique sert à montrer l'exemple. Les soldats ne savaient pas ce qu'ils allaient voir. Après avoir assisté à ces exécutions, les témoignages furent très rares car il était risqué de se prononcer en faveur des refus de se battre.

Document 4 :

1. Les condamnés à mort pouvaient-ils être graciés ? Oui. Cela représente près de 15% des cas de procès.

2. Quelle peine était la plus fréquente ? Pourquoi ? La peine la plus fréquente est « travaux forcés et longues peines de détention ». L'objectif était d'intimider, de dissuader pas de tuer un maximum de combattants.

Travail maison : « Vous devez rédiger la dernière lettre d'un condamné à mort à sa femme pour refus de donner l'ordre à ses soldats de monter à l'assaut. Il a 28 ans, il est sergent, nous sommes à Verdun en août 1916. »